

[Texte]

I personally would consider suggesting—I would consider suggesting to this Committee that the quorum be five but if no member of the Opposition appears within 30 minutes, if the quorum of five is present, that the steering committee can continue.

Some hon. Members: No, no.

Le coprésident (M. Joyal): Nous avons un amendement, monsieur Tobin?

Mr. Tobin: Mr. Chairman, I just want to speak to the matters raised by my colleague, and I personally believe that a quorum should consist of at least a member of the opposition. I don't think it should be necessarily the Official Opposition, and I think the matter raised by Senator Austin is worth considering, and that is that the steering committee have a quorum of five and that at least . . .

Mr. Epp: Point of order.

Mr. Tobin: Let me finish. At least a member of the opposition present, and it is a real concern to me that the work of the steering committee could be, and I do not have any reason to believe it would be, but could be held up if we stipulated the Official Opposition showing up at some point or time or day.

So I think a better motion and more acceptable motion for a quorum would be a member of the Opposition, be it the NDP party or the Conservative party.

Le coprésident (M. Joyal): Monsieur Epp, vous voulez clarifier . . .

Mr. Epp: Mr. Chairman, just before I go back to the point before us, is Mr. Tobin a member of the Committee?

Le coprésident (M. Joyal): Oui, il est membre du Comité.

Oui, j'ai été informé par le Whip du Parti Libéral du Canada que monsieur Tobin est membre du Comité. Je crois qu'il a pris la succession de monsieur Jean Lapierre.

Mr. Epp: That does not appear on the official record, Mr. Chairman, that is why I am asking.

Le coprésident (M. Joyal): Parce qu'il n'a pas été ré-imprimé suite aux changements. Mais comme il est de pratique courante pour le changement de certains membres des comités de la Chambre, il suffit simplement d'un enregistrement auprès du Whip qui se charge par la suite de produire à la table des greffiers de la Chambre des communes l'impression juste. Mais il est exact qu'à cette heure-ci, il n'avait pas encore été imprimé.

Mr. Epp: Mr. Chairman, I have no argument with your interpretation, and it is correct. It was simply that it was not before us on the official record and I also take that by your ruling now that you have established the practice in this Committee as a Joint Committee, which was not clear in earlier questions in the House, that in fact it is the ability of every party now to appoint alternates in the Committee in replacement of those whose names appeared on the list of members in both the House and Senate.

[Traduction]

Personnellement, je songe à proposer . . . A mon avis le quorum du comité doit être de cinq mais que si aucun membre de l'Opposition ne se présente dans les trente minutes, s'il y a cinq membres présent, alors le comité directeur peut continuer à siéger.

Des voix: Non, non.

The Joint Chairman (Mr. Joyal): You have an amendment, Mr. Tobin?

M. Tobin: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots sur cette question soulevée par mon collègue. Personnellement, j'estime qu'il doit y avoir au moins un membre de l'Opposition pour qu'il y ait quorum. Il n'est pas nécessaire que ce soit un membre de l'Opposition officielle. La question soulevée par le sénateur Austin mérite d'être étudiée; il veut cinq membres pour qu'il y ait quorum au comité directeur et au moins . . .

M. Epp: J'invoque le Règlement.

M. Tobin: Laissez-moi terminer. Au moins un membre de l'Opposition présent. En effet, je crains vraiment que les travaux du comité directeur ne soient retardés si nous stipulons qu'un membre de l'Opposition officielle doit paraître à un certain moment, à une heure donnée, un jour donné.

Je crois donc que la motion serait bien préférable si la présence d'un membre de l'opposition—un membre du Parti néo-démocrate ou du Parti conservateur—était indispensable pour qu'il y ait quorum.

The Joint Chairman (Mr. Joyal): Mr. Epp, you wanted to clarify . . .

M. Epp: Monsieur le président, avant de revenir à la question à l'étude, pouvez-vous me dire si M. Tobin fait partie du comité?

The Joint Chairman (Mr. Joyal): Yes, he is a member.

Yes, the Liberal Party Whip informs me that Mr. Tobin is now a member; I believe he is replacing Mr. Jean Lapierre.

M. Epp: Je posais la question parce que cela ne figure pas au dossier officiel, monsieur le président.

The Joint Chairman (Mr. Joyal): That is due to the fact that it has not been updated. Usually when there is a change in the membership of the committees of the House of Commons, it is enough to register the change with the Whip who then tables the new printing with the clerks of the House of Commons. Nevertheless, it is true that at this time, the record has not yet been printed.

M. Epp: Monsieur le président, je n'ai rien à redire de votre interprétation qui est juste: c'est tout simplement que son nom n'apparaissait pas sur la liste officielle. J'en conclus également que vous acceptez cette pratique pour notre comité mixte, ce qui n'avait pas été précisé clairement lors des questions à la Chambre. Autrement dit, chaque parti peut maintenant nommer des substituts au comité pour remplacer les membres dont les noms figurent sur la liste des membres du comité déposé et à la Chambre et au Sénat.